

- **Etalage de marchandises hors alimentaire et objets proposés à la vente, hors marché**

Tarif journalier par mètre linéaire tout emplacement hors fluide	1,00€
Tarif journalier par mètre linéaire tout emplacement avec fluide	1,50€
Hors marché et alimentaire	

- **Exposants (marché des potiers ...)** 80,00€  
Tarif pour 2 jours par stand, emplacement avec fluide

Toute occupation du domaine public à des fins privatives doit faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée préalablement à la Mairie.

Pour les emprises constatées sans autorisation préalable, les tarifs seront doublés et l'occupation sans autorisation du domaine public peut être sanctionnée pénalement (article R.116-2 du code de la voirie routière)

### **Exonération de redevance pour les occupations suivantes**

- occupation ou utilisation par des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

- toute occupation du domaine public sans titre fera l'objet d'une indemnisation versée par l'occupant à la Mairie compensant les revenus qu'elle aurait pu percevoir d'une occupation régulière.

### **LES TERRASSES**

Seuls les établissements de type café, brasserie, glacier, restaurant, peuvent installer une terrasse sur le domaine public.

### **Les différents types de terrasse :**

- Les terrasses ouvertes strictes composées uniquement de tables, chaises et parasols
- Les terrasses ouvertes aménagées composées de tables, chaises, parasols et dans certaines conditions d'un plancher et de paravents
- Les terrasses fermées : véranda légère accolée à la cellule commerciale

Le passage laissé pour la circulation des piétons ne devra jamais être inférieur à 1,50 mètre.

### **LOCATION DE SALLES AUX PARTICULIERS**

• <b>Location salle Albertine Sarrazin</b> Tarif journalier fluide compris	100,00 €
• <b>Cautiion salle albertine sarrazin</b>	300,00 €
• <b>Option Nettoyage salle forfait</b>	50,00 €